

# FINALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Projet de mémoire en réponse aux avis des PPA

Sur l'ensemble des commentaires exprimés dans les avis, de nombreuses demandes portent sur des points déjà explicités dans les documents, des attentes de détails qui relèvent déjà des phases opérationnelles qui étaient prématurées pour un document stratégique, des contradictions avec les positions validées au début de la démarche, ... sur lesquelles il ne semble pas opportun de se rejustifier.

D'autres attentes et points indiqués sont pertinents et justifieront quelques précisions, ajouts, révision des documents.

Enfin quelques points spécifiques et prioritaires sont attendus par les PPA avant validation définitive de notre part.

### Les points à revoir suite aux avis des PPA pour la validation du PCAET

- **Etat service DDT-DREAL :**

1° - Intégrer le bilan du PCET 2014 : Voir annexe 1

2° - Etablir une stratégie et les objectifs spécifiques par EPCI : Voir annexe 2

3° - Intégrer le bilan et le détail de la concertation du PCAET : Voir annexe 3

- **Etat – Mission Régionale Autorité Environnementale**

4° - Repréciser les objectifs à court-moyen terme (2026-2029) pour mieux contrôler la mise en œuvre et mesurer les écarts en prenant en compte la SNBC2. : Voir annexe 4

5° - Accompagner les collectivités dans la production d'EnR (dispositif ZAER) : Voir annexe 5

6° - Réaliser un plan de mobilité pour élaborer un projet global de mobilité : Voir annexe 6

7° - Intégrer la prise en compte des risques de feux de forêts dans l'axe changement climatique : Voir annexe 7

8° - Prendre en compte les actions relatives à la ressource en eau à travers le projet territorial de gestion de l'eau.

Voir annexe 8

9° - Poursuivre l'analyse de certaines incidences sur l'environnement : Voir annexe 9

- **Conseil régional Service aménagement du territoire**

10° - Préciser les trajectoires du PCAET en lien avec la croissance de + 15.000 habitants affichée par le SCOT : Voir annexe 10

11° - Dans la partie adaptation au changement climatique mieux faire ressortir les effets transversaux : Voir annexe 11

12° - Préciser la priorisation et le calendrier des actions ainsi que les moyens pour la phase opérationnelle avec en priorité, le passage en phase opérationnelle des actions à plus fort impact. : Voir annexe 12

13° - Détailler la composition de la gouvernance stratégique du PCAET : Voir annexe 13

## Annexe 1 : Intégrer le bilan du PCET 2014

### Concernant le PCAET initié en 2012 et finalisé en 2014 :

- il s'agissait d'un PCET volontaire, le territoire déjà fortement sensibilisé et impacté par les questions énergétiques et les incidences du changement climatique ayant souhaité s'engager dans la démarche.
- il portait sur le territoire des 4 EPCI de Montbenoît, CCGP, Altitude 800, Frasné-Drugeon, Mont-d'Or 2 Lacs, la CC des Haut-du-Doubs étant à l'époque membre du Parc relevant du PCET du Parc-du-Haut-Jura
- son élaboration a mobilisé plus de 60 représentants des organisations socio-professionnelles représentantes des filières d'activités économiques environnementales, ... du territoire ainsi que des élus des diverses collectivités.

Le PCET a débouché sur les propositions suivantes :

### Total des orientations et actions identifiées dans le Plan Climat Energie Territorial du Pays du Haut-Doubs et retenues comme prioritaires

Volet	Nombre d'orientations totales	Nombre d'actions totales	Nombre d'orientations retenues	Nombre d'actions retenues
Agriculture	6	14	3	4
Industrie-commerces-services	4	11	1	2
Transports-déplacements	7	17	2	3
Résidentiel-urbanisme	9	27	3	5
Energies renouvelables	8	11	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>80</b>	<b>13</b>	<b>19</b>

Sur les 34 orientations et 80 actions identifiées au sein des 5 grandes thématiques, le PCET du territoire du Pays du Haut-Doubs a retenu 13 orientations et 19 actions structurantes et prioritaires à court et moyen terme.

### Evaluation et suite du PCET :

Le PCET était une démarche volontaire. Cependant les services de l'Etat n'ayant voulu ni nous recevoir ni participer et la Région ayant signifié à la fin qu'elle ne financerait rien, les ambitions du PCET ont donc été revues à la baisse. Le territoire s'est alors recentré sur quelques actions sur lesquelles il avait une marge de décision et de manœuvre à l'échelle locale et notamment sur les axes ci-dessous.

Listes des actions proposées en priorité par les partenaires du PCET et validées par les élus du Pays du Haut-Doubs :

En vert : actions effectivement engagées - En Orange : actions partiellement engagées – En rouge : actions laissées en suspens.

Volet	Actions stratégiques	Intitulé des actions	Principaux résultats obtenus
Agriculture	N° 1-1	Fertilisation et alimentation des vaches laitières	
	N° 1-2	Remembrements et techniques culturales	Opération suivie par la CCA
	N° 1-3	Energies renouvelables dans les exploitations	Suivi des projets dans les exploitations avec Chambre d'agriculture.
	N° 1-4	Diminutions des consommations énergétiques	
Industrie-commerces-services	N° 2-1	Poursuite de l'opération « perdez vos kilowatts superflus »	Opération suivie par la CCI.
	N° 2-2	Etendre la pratique des certificats d'énergie	Opération suivie par la CCI.
Transports-déplacements	N° 3-1	Développement du co-voiturage pour les travailleurs frontaliers	Poursuite du projet avec les phases 3-4 et 5 et lancement phase 6 pour 2024-2026
	N° 3-2	Développement des TER transfrontaliers	Lobbying réalisé auprès de la Région et expériences initiées sur axe Val de Travers- Vallorbe
	N° 3-3	Développement des bus navettes travailleurs transfrontaliers	Relance des contacts avec entreprises suisses
Résidentiel-urbanisme	N° 4-1	Adapter les consommations énergétiques dans les bâtiments publics	Projets engagés avec le Conseiller en Energie Partagée du SYDED sur 2 fois 3 ans
	N° 4-2	Adapter les consommations sur l'éclairage public	Lancement opération CE-TEPCV en 2028-20 auprès de 40 communes du Pays portée par le SMIX
	N° 4-3	Développer la communication sur la rénovation énergétique auprès des acteurs	
	N° 4-4	Projet de rénovation des copropriétés	Projet relancé sur Métabief Mont d'Or avec appel à projet Atout France depuis 2020
Energies renouvelables	N° 5-1	Etude du potentiel d'EnR du territoire	Actualisation données éolien, bois énergie, solaire, ...
	N° 5-2	Développement de projets éolien	Suivi des projets Chaffois, Arçon, les Fourgs, val d'Usiers, ...
	N° 5-3	Développement des projets chaufferies-bois	Suivi et soutien des projets les Fourgs, Jougne, Pontarlier,
	N° 5-4	Développement de la production hydroélectrique	Suivi projet Jougne, Oye et Pallet, Rochejean...
	N° 5-5	Développement de la production solaire thermique, photovoltaïque et géothermie	Suivi et assistance projets dans diverses communes

En parallèle, le territoire a également renforcé son implication personnelle en candidatant et adhérant aux dispositifs suivants :

- ✓ Dispositif CEE
- ✓ Label TEPCV
- ✓ Contrat de territoire axé sur la transition énergétique
- ✓ Lauréat national du dispositif Vivre en moyenne montagne à l'heure du changement climatique
- ✓ Candidature Leader avec fort volet actions énergétique
- ✓ Lauréat national sur la transition écologique pour le pôle Mont d'Or
- ✓ Lauréat national de l'appel à projet Atout France sur la réhabilitation des stations sur le volet énergétique
- ✓ Lauréat national de l'appel à projet France Mobilités pour le projet pôle multimodal Mont d'or
- ✓ Lauréat pour projet nouvelles mobilités sur le secteur Frasne-drugéon

...

#### **Reprises dans le PCAET 2023 :**

Le PCET de 2014 a servi de base à la démarche PCAET laquelle s'est appuyée en sur les :

- Les états des lieux et diagnostic posés et qui ont été réactualisés et élargis a de nouvelles problématiques.
- Les diagnostics, bilans et enseignements des orientations et axes avancés pour reprise, inflexion ou révisions selon les objectifs fixés par la loi de 2025 et SNBC 1 et 2
- l'identification et les contributions des acteurs consultés et nouveaux apparus dans le paysage territorial.

Le PCAET de 2023 ayant fortement élargi le champ d'intervention et l'amplitude des actions à engager, il s'est aussi appuyé sur d'autres dispositifs et documents produits aux échelles nationales, régionales et locales à savoir :

- au niveau national : loi de 2015, SNBC1, SNBC 2
- au niveau régional : SRADDET

## Annexe 2 : Etablir une stratégie et les objectifs spécifiques par EPCI

Si les objectifs présentés dans le projet de PCAET l'ont été à l'échelle du Pays, les données de l'état des lieux pour les divers états des lieux et diagnostics relatifs aux objectifs des consommations énergétiques, réduction des GES, augmentation des EnR, ont été présentées par EPCI afin d'avoir une vision plus locale des situations, tendances, trajectoires à établir. Cependant nous pouvons préciser en complément des tendances globales à venir, les trajectoires par EPCI et stratégies locales à établir. Celles-ci sont définies par la Loi à travers 4 objectifs :

**Objectif 1** : réduire la consommation énergie finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.

Trajectoire prévue par secteurs (en Ktep) à l'échelle du Pays :

	2012	2020	2026	2030	2040	2050
<b>Agriculture</b>		5.3	5.0	4.0	3.0	2.0
<b>Industrie</b>		31.3	28.0	24.0	18.0	13.0
<b>Transports</b>		54.3	51.0	47.0	39.0	34.0
<b>Résidentiel</b>		41.0	36.0	30.0	24.0	18.0
<b>Tertiaire</b>		18.4	15.0	12.0	9.0	6.0
<b>Déchets</b>		7.5	6.0	5.0	4.0	3.0
<b>Total trajectoire Haut-Doubs</b>	152.0	157.8	140.0	122.0	96.5	76.0
<b>Objectif officiel</b>				122.0		76.0

Le territoire prévoit une trajectoire avec une réduction modérée sur les années 2020 -2026 avant une accélération entre 2026 et 2030 et amplifiée entre 2030 et 2050.

Par EPCI les trajectoires détaillées seraient les suivantes :

EPCI	2012	2020	2026	2030	2040	2050
<b>Grand Pontarlier</b>		69.6	60.0	52.0	42.0	32.0
<b>Montbenoît</b>		17.9	16.0	14.0	11.0	8.5
<b>Frasne-Drugeon</b>		14.1	12.0	11.0	9.0	7.0
<b>Altitude 800</b>		21.1	19.0	17.0	14.0	10.5
<b>Lacs et Montagnes</b>		37.5	33.0	29.0	24.0	18.0
<b>Total Pays du Ht-Doubs</b>	152.0	160.2	140.0	122.0	100.0	76.0

La loi fixant les objectifs de réductions s'applique à tous les territoires des EPCI qui tous doivent tendre vers les objectifs de réductions assignés.

Cependant, les capacités et moyens pour engager les réductions de consommations énergétiques varient selon la structure socio-économique et l'environnement des territoires :

- Pour la CC du Grand Pontarlier, ils seront essentiellement atteints via :
  - . la réduction des mobilités.
  - . la rénovation du bâti habitat-logement.
  - . la modernisation des process industriels.
  - . la modernisation des infrastructures tertiaires.
  
- Pour les CC plus rurales tels Frasne-Drueon, Altitude 800 et Montbenoît et Lacs et Montagnes l'effort portera sur :
  - . la réduction des mobilités.
  - . la rénovation du bâti habitat-logement.
  - . la modernisation des process industriels.
  - . la modernisation des infrastructures tertiaires.

**Objectif 2** : réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 - Trajectoire prévue : (volume en Ktep)

Trajectoire prévue par secteurs (en Ktep) à l'échelle du Pays :

	2012	2020	2026	2030	2040	2050
<b>Agriculture</b>		5.0	4.5	3.5	2.0	1.5
<b>Industrie</b>		17.9	15.0	13.0	10.0	5.0
<b>Transports</b>		54.0	48.0	42.0	25.0	5.0
<b>Résidentiel</b>		13.3	11.0	8.0	6.0	4.0
<b>Tertiaire</b>		7.4	5.5	3.5	2.5	1.5
<b>Total trajectoire Haut-Doubs</b>	100 Ktep	97.6	84	70	45.5	17.0
<b>Objectif officiel</b>	100 Ktep			70 Ktep		

L'objectif de réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de **30% en 2030** par rapport à l'année de référence 2012 découle donc de la trajectoire précédente et plus globale visant à réduire la consommation énergie finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.

L'objectif de viser une réduction plus forte des consommations d'énergie fossile, soit – 30% en 2030 contre – 20% pour l'ensemble des consommations énergétiques est une nécessité encore plus forte **pour le Haut-Doubs puisque les énergies fossiles représentent 58% du total des consommations.**

**Par EPCI les trajectoires détaillées seraient les suivantes :**

EPCI	2012	2020	2026	2030	2040	2050
<b>Grand Pontarlier</b>		54	33.0	29.0	17.5	7.0
<b>Montbenoît</b>		15.7	10.0	8.0	6.0	2
<b>Frasne-Drugeon</b>		11.5	8.0	7.0	5.0	2
<b>Altitude 800</b>		12.6	9.0	7.0	5.0	2
<b>Lacs et Montagnes</b>		33.6	24.0	19.0	12.0	4
<b>Total Pays du Ht-Doubs</b>	<b>100</b>	<b>127.5</b>	<b>84</b>	<b>70.0</b>	<b>45.5</b>	<b>17.0</b>
	100 Ktep			70 Ktep		

Cependant, les capacités et moyens pour engager les réductions de consommations énergétiques varient selon la structure socio-économique et l'environnement des territoires :

- **Pour la CC du Grand Pontarlier, ils seront essentiellement atteints via :**

- . la réduction des mobilités.
- . la rénovation du bâti habitat-logement et le changement de sources d'énergie notamment.
- . la modernisation des process industriels et le changement de sources d'énergie notamment.

- **Pour les CC plus rurales tels Frasne-Drugeon, Altitude 800 et Montbenoît et Lacs et Montagnes l'effort portera sur :**

- . la réduction des mobilités.
- . la rénovation du bâti habitat-logement et le changements de sources d'énergie notamment.
- . la modernisation des infrastructures tertiaires et le changements de sources d'énergie notamment.

**Objectif 3** : porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030 :

Trajectoire prévue par source d'énergie (en mKW) à l'échelle du Pays

	2015		2020	2026	2030	2050
Eolien *1	0		0	0	-	-
Bois énergie	199825		202807	210000	250000	300000
Hydraulique	2098		5709	7000	8000	8000
Solaire	2636		6100	15000	25000	45.000
Déchets	16709		27750	40000	50000	60.000
Géothermie	0		0	0	1000	3.000
Méthanisation	0		0	0	1000	4.000
	210896		242366	272000	335000	420000
<b>Total trajectoire Haut-Doubs</b>	16.7%		23%	27%	32%	50%
<b>Objectif officiel</b>			23%		32%	50%

Trajectoire prévue par source d'énergie : répartition en % du mix énergétique.

	2014	2020	2026	2030	2050
Eolien	0.0	0.0	0.0	0.0	*1
Bois énergie	89.9 %	81.6 %	72 %	61 %	41 %
Hydraulique	1 %	2.4 %	3 %	4 %	2 %
Solaire	1.2 %	4.5 %	10 %	15 %	25 %
Déchets	7.9 %	11.5 %	15 %	20 %	30 %
Géothermie	0.0	0.0	0.0%	0.0 %	1%
Méthanisation	0.0	0.0	0.0%	0.1 %	1%
Répartition	100.0%				
<b>Rappel part EnR dans cons énergétique trajectoire Haut-Doubs</b>	16.7%	23%	27%	32%	50%
<b>Objectif officiel</b>		23%		32%	50%

La part du bois énergie est de 90% en 2014 pour une part des Enr de 16,7%. Pour atteindre la part des 32% à l'horizon 2030 l'objectif est d'augmenter significativement la part des énergies solaires puis déchets et plus marginalement l'hydraulique.

En 2015, ce sont essentiellement les secteurs tertiaire et logement qui sont consommateurs d'Enr. A l'horizon 2030 tout en accroissant encore la part des Enr dans ces secteurs, l'objectif est aussi d'ouvrir d'autres activités aux recours aux Enr (industrie, agriculture, ...)

**Par EPCI les objectifs des trajectoires de part des Enr sont donc les suivants :**

	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>2026</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
<b>Lacs et Montagnes</b>	9.4	23%		32%	50%
<b>Montbenoît</b>	12.3	23%		32%	50%
<b>Grand Pontarlier</b>	8.9	23%		32%	50%
<b>Altitude 800</b>	39.5	39.5%		32%	50%
<b>Frasne Drugeon</b>	18.3	23%		32%	50%
		23%	27%	32%	50%
<b>Total Pays</b>	14.1	23%		32%	50%

Cependant, les capacités et moyens de production d'EnR varient selon la structure socio-économique et l'environnement des territoires :

▪ **Pour la CC du Grand Pontarlier, ils se concentrent prioritairement sur :**

- . la production de chaleur et du réseau de chaleur Préval
- . la production solaire
- . la production hydroélectrique
- . le bois énergie (affouage, chaufferies-bois, ...)

▪ **Pour les CC plus rurales tels Frasne-Drugeon, Altitude 800 et Montbenoît et Lacs et Montagnes l'effort portera sur :**

- . la production solaire
- . la production hydroélectrique
- . le bois énergie (affouage, chaufferies-bois, ...)

**Objectif 4** : réduire le volume des émissions de GES de -40% à l'horizon 2030 et de -75% à l'horizon 2050 sur le volume de 1990

Trajectoire prévue par secteurs (en tonnes) à l'échelle du Pays :

	1990	2018	2020	Objectifs 2030 de la SNB 2 *1	Volumes à atteindre en 2030	Objectifs 2030 de la SNB 2 *1	Volumes à atteindre en 2050
<b>Agriculture</b>	210.000	180.000	180.000	- 19%	<b>146.000</b>	- 46%	97.200
<b>Industrie</b>	100.000	73.000	60.000	- 35%	<b>48.000</b>	- 81%	14.000
<b>Transports</b>	200.000	175.000	156.000	- 28%	<b>126.000</b>	0	0
<b>Résidentiel</b>	60.000	42.000	42.000	- 49%	<b>21.000</b>	0	0
<b>Tertiaire</b>	40.000	31.000	18.000	- 49%	16.000	0	0
<b>Déchets</b>	20.000	17.000	19.000	- 35%	11.000	- 66%	6.000
<b>Total trajectoire Haut-Doubs</b>	630.000	515.000	477.000		368.000		117.200

\*1 : par rapport aux chiffres de 2015

La réduction des émissions de gaz à effets de serre est en grande partie liée directement à la réduction des consommations énergétiques et plus principalement des énergies fossiles. Les énergies fossiles représentant 58 % des consommations énergétiques du territoire lesquelles représentent 60% des émissions de GES. Aussi la trajectoire prévue pour la réduction des émissions de GES est-elle étroitement corrélée à celle de la réduction des consommations énergétiques.

**Trajectoire par EPCI**

	1990	2018	2020	2026	2030	2040	2050
<b>Lacs et montagne</b>	120.000	104.000	117.000		72.000		24.000
<b>Montbenoît</b>	94.000	84.000	79.000		56.000		18.000
<b>Grand Pontarlier</b>	277.000	214.000	160.000		156.000		52.000
<b>Altitude 800</b>	76.000	63.000	66.000		46.000		13.000
<b>Frasne Drugeon</b>	63.000	50.000	55.000		38.000		10.000
<b>TOTAL</b>	630.000	515.000	477.000		368.000		117.000

Cependant, les capacités et moyens de réduction des émissions de GES varient selon la structure socio-économique et l'environnement des territoires :

- Pour la CC du Grand Pontarlier, elles découleront prioritairement des :

- . réductions en agriculture et du cheptel bovin.
- . réduction des mobilités et changement de source d'énergie des véhicules
- . rénovation énergétiques dans l'habitat-logement et changement de source d'énergie.
- . rénovation énergétiques dans le tertiaire et changement de source d'énergie.
- . maîtrise énergétique dans l'industrie et changement de source d'énergie.
- . réduction et traitement des déchets.

- Pour les territoires ruraux, elles découleront prioritairement des :

- . réductions en agriculture et du cheptel bovin.
- . réduction des mobilités et changement de source d'énergie des véhicules
- . rénovation énergétiques dans l'habitat-logement et changement de source d'énergie.
- . réduction et traitement des déchets.

Un document spécifique est en préparation pour chaque EPCI avec description de l'état des lieux, orientations et stratégie générale à l'échelle du Pays et déclinaison de la feuille de route de chaque EPCI détaillant les objectifs, actions et moyens à mettre en œuvre localement pour que chaque territoire prenne sa part à l'atteinte des objectifs assignés au territoire.

## Annexe 3 : Intégrer le bilan et le détail de la concertation du PCAET

Le PCAET est établi sur 6 ans soit pour la période 2024-2030 avec à mi-parcours un bilan d'étape en 2027.

La construction du programme d'orientations et d'actions du PCAET a été élaboré de la manière suivante :

- reprise des données et orientations des documents du PCET réalisé en 2014.
- intégration des orientations et préconisations des stratégies thématiques : charte forestière, plan d'approvisionnement territorial bois énergie (PAT), ateliers des territoires sur le changement climatique en moyenne montagne, démarche de transition touristique, données du SCOT ...
- prise en compte des portés à connaissances de l'Etat, de la Région ... et des orientations des textes et réglementations divers (Loi 2015, SRADDET, ...)
- organisation d'ateliers-débats par thématique (agriculture, forêt-bois, industrie-commerce, mobilités, habitat-logement ...) ayant mobilisé les acteurs et organisations des filières concernées (soit environ 80 participants) ;
- rencontres bilatérales avec divers opérateurs (organisations consulaires, socio-professionnelles, collectivités, entreprises, associations..) pour une approche plus personnalisée (environ 80 rencontres) ;
- débats au sein des commissions, bureau et conseils syndical du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs ;
- enquêtes et consultations auprès des acteurs du territoire pour identifier les besoins, les potentiels, les projets ...
- veille sur les évolutions technologiques, expériences réalisées, ... en lien avec les enjeux du territoire et participation à tout type de rencontres sur les enjeux.

Les concertations menées avec les divers acteurs et organisations ont abouti dans un premier temps à un panorama large d'interventions possibles à travers :

- ✓ 10 orientations stratégiques
- ✓ 47 actions principales
- ✓ 120 sous-actions venant décliner et consolider les actions.

Afin de rendre plus facile l'appropriation du PCAET, la mobilisation des acteurs concernés et la capacité à porter les efforts pour des résultats visibles et mesurables il a été convenu, lors de rencontres avec l'Etat et la Région de se recentrer sur un plan d'actions autour de 30 actions phares et prioritaires.

Bien évidemment, le programme et les 30 fiches actions ne peuvent prétendre à l'exhaustivité et les actions ou projets qui ne figurent pas dans la liste, ne seront pas pour autant abandonnées ou délaissées, mais pourront être engagés, soutenus et animés en parallèle.

L'objectif est donc de concentrer l'effort territorial sur ces 30 actions et priorités pour le 1<sup>er</sup> PCAET 2024-2030.

Ces 30 actions prioritaires répondent aux orientations fixées par les textes de 2015 ainsi qu'à celles fixées par le Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

## Liste des acteurs mobilisés dans les diverses étapes de concertations :

Les acteurs territoriaux et externes ont été mobilisés dans les structures et aux occasions suivantes :

### ❖ Au niveau et au sein du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs :

- ✓ La commission économie
- ✓ La commission cadre de vie
- ✓ La commission habitat-logement
- ✓ La commission aménagement du territoire
- ✓ Le bureau du syndicat
- ✓ Le conseil syndical
- ✓ Les réunions des techniciens des EPCI
- ✓ L'assemblée plénière du Syndicat Mixte

...

### ❖ Au niveau et au sein des communes et communautés de communes du territoire et syndicats :

- ✓ Les 5 communautés de communes
- ✓ Toutes les communes à l'occasion d'enquêtes spécifiques : enquêtes projets EnR, enquêtes projets rénovation énergétiques, mobilisation enjeux rénovation éclairage public, ...
- ✓ Les communes suivantes à l'occasion de projets énergétiques spécifiques : Jougne – Métabief – Labergement – Mouthe – Rochejean – Malbuisson – Montperreux – les Fourgs – Oye-et-pallet – La Cluse et Mijoux – les Verrières – Pontarlier – Doubs – Houtaud – les Granges – Sainte-Colombe – Chaffois – Bannans – la Rivière – Frasné – Bonnevaux – Levier – Les Usiers – Sombacour – Gilley – La Chaux – Arçon –
- ✓ Le Syndicat mixte des 2 Lacs
- ✓ Les Pays Horloger – Parc naturel du Haut-Jura – Pays Loue Lison -

### ❖ Au niveau des Services de l'Europe, l'Etat, de la Région, du département à l'occasion des ateliers-débats, rencontres bilatérales, conduite de projets spécifiques, réunions d'informations ou de formation :

- ✓ Services de l'Etat : Dreal – DDT – DDAF – Direst –
- ✓ Services du Conseil régional : aménagement du territoire – efficacité énergétique – transports – tourisme –
- ✓ Services du Conseil départemental : aide aux communes, ...
- ✓ Services fonds européens et Fonds Interreg
- ✓ Commissariat au Massif du Jura
- ✓ Arc Jurassien.org et Arjurassien.fr

...

❖ **Organisations socio-professionnelles :**

- ✓ Chambre d'Agriculture
- ✓ Chambre de commerce et d'Industrie
- ✓ Chambre des métiers
- ✓ Maison de l'Habitat – Adil
- ✓ Ideha
- ✓ Fédération du bâtiment
- ✓ Ajena
- ✓ Associations Commerce Grand Pontarlier – Association commerces Grands Planchants – Houtaud - Doubs

❖ **Entreprises privées ou para-publiques – économie sociale et solidaire :**

- ✓ Enedis
- ✓ GRDF
- ✓ EDF
- ✓ Syndicat d'Electricité du Doubs
- ✓ Syndicat Electrique de Labergement Sainte-Marie
- ✓ Syndicat Préval
- ✓ Haut-Doubs Tremplin
- ✓ Syndicat Mixte du Mont d'or
- ✓ Structure de tourisme : maison de la Réserve, complexe nautique de Malbuisson, sites ski nodique, ...
- ✓ Transporteurs routiers : Collinet,
- ✓ Sncf – TGV Lyria
- ✓ Scieries : Renaud,
- ✓ Entreprises industrielles : Gurtner, Armstrong, Nestlé,
- ✓ Hôpital de Pontarlier,
- ...

❖ **Associations et société civile :**

- ✓ Centre permanent d'Initiative à l'Environnement
- ✓ Agence immobilières Métabief-Pontarlier
- ✓ Syndics et associations de propriétaires résidences immobilières de Métabief
- ✓ CPTS santé
- ✓ Associations sportives usagères équipements
- ✓ Haut-Doubs Tremplin
- ✓ Office de tourisme de destination,

...

Au total plus de 120 représentants des collectivités locales, départementales, régionales et de l'Etat, des sphères publiques, privées, associatives et issus de l'ensemble des filières ont été mobilisés pour la co-construction du PCAET à l'occasion de rencontres et entretiens :

- ateliers-débats thématiques
- rencontres individuelles ou en mini-groupes
- séances plénières
- enquêtes
- comité de pilotage et comité technique d'études spécifiques

...

## **Annexe 4 : Repréciser les objectifs à court-moyen terme (2026-2029) pour mieux contrôler la mise en œuvre et mesurer les écarts en prenant en compte la SNBC2.**

Le territoire prévoit une trajectoire avec les étapes suivantes : une réduction modérée sur les années 2020 -2026 avant une accélération entre 2026 et 2030 et amplifiée entre 2030 et 2050. En effet :

- **à court terme entre 2020 et 2026**, on se doit d'envisager une rupture de la tendance à l'augmentation dans certaines filière (transports, agriculture ou industrie) pour une inversion vers la baisse des consommations et des émissions de GES. Dans les autres filières ou celles-ci sont en baisse, il conviendra de consolider les tendances à la baisse.

Ainsi selon les secteurs d'activité, la situation est la suivante :

- Les chiffres indiquent encore une augmentation des consommations entre 2012 et 2018 de + 5 KTEP soit + 3 % sur la période. Cette tendance donc doit impérativement s'inverser pour atteindre les – 22%, le niveau fixé des 10 prochaines années soit pour 2030.
- baisser les consommations à l'horizon 2030 implique donc d'avoir engagé très fortement un grand nombre d'actions significatives dans les filières les plus consommatrices.
- de plus il convient de signaler que cet effort conséquent à produire à court terme l'est dans un registre de possibilités réduites compte tenu des délais de la mise en œuvre de la stratégie et des effets attendus à moyens terme et des possibilités d'actions moindre sur les deux sources principales de consommations : industrie (38% des consommations) et des transports (49%) dont une majorité issue des trafics internationaux et lié à l'économie locale.

Il s'agit donc d'inverser la tendance en passant d'un trend progressant à une dynamique de baisse en engageant un ensemble important et un large panel d'actions en priorité celles impactant très directement les réductions des consommations énergétiques et d'énergies fossiles et notamment dans les secteurs :

- transports mobilités pesant 55 Ktep soit 34 % des consommations énergétiques et énergies fossiles
- résidentiel et habitat qui représentent 41 Ktep soit 25 % des consommations énergétiques et énergies fossiles
- industrie ou gaz et pétrole constituent 31 Ktep soit 19 % des consommations énergétiques et énergies fossiles

Les actions déjà engagées ou à initier prioritairement dans la période.

- développement du covoiturage travailleurs frontaliers et déplacement domicile-travail locaux et de proximité
- développement des alternatives au véhicule individuel : TER frontaliers, bus frontaliers, navettes touristiques, ...
- aménagement de liaisons douces pôles urbains, de proximité, villages pour limiter les déplacements de proximité
- rénovations énergétiques dans les bâtiments publics, l'éclairage public voiries, monuments ...
- changement des modes de chauffage dans les bâtiments publics (bois énergie au lieu du fuel, gaz, ...)
- engagement de l'opération de rénovation énergétique du parc immobilier touristique de Métabief (2.000 logements)
- développement du réseau de chaleur urbain de Pontarlier et substitution d'Enr dans les entreprises, bâtiments publics, tertiaires...
- accompagnement du développement des véhicules électriques (schéma d'aménagement des bornes, ...)

Ces actions étant en cours ou en programmation à très court terme, on peut donc affirmer que le territoire a déjà déployé des moyens conséquents pour prioritairement enrayer la reprise des consommations énergétiques et d'émissions de GES constatées depuis 2014 et inscrire ses bilans dans une perspective plus vertueuse édictée par les objectifs de la loi de transition énergétique.

- à moyen terme, une accélération des réductions dans la période 2026 à 2030 avec une progression de - 15 à - 30% selon les secteurs liés notamment à :
  - une meilleure maîtrise des actions et bilan des réalisations passées.
  - l'évolution technologique et réglementaire dans différents domaines (biocarburants, véhicules électriques...) permettant des réductions plus fortes dans les secteurs.
  - l'impact des mesures mises en œuvre via les outils SCoT et PLUI et autres politiques volontaristes (nouvel habitat, recentrage de l'urbanisation, rénovation des bâtiments, ...).
- enfin, à long terme, une pleine accélération sur les périodes 2030 à 2040 et 2040 à 2050 avec des progressions situées entre - 30 et - 50% sur chaque période et permises en raison :
  - la poursuite des actions engagées et leurs taux de concrétisation plus conséquents,
  - la pleine mesure des effets technologiques
  - l'impact réel des actions d'aménagement du territoire
  - la multiplication des changements comportementaux....

**Pour la période 2024-2026, laquelle amorce les fondamentaux sur lesquels va s'installer la trajectoire décrite, la feuille de route du territoire est précisée à l'annexe**

## Annexe 5 : Accompagner les collectivités dans la production d'EnR (dispositif ZAER)

La production d'Enr est un axe sur lequel le territoire se positionne de manière plus favorable avec un indicateur d'autonomie énergétique de 14,1% au-dessus des niveaux départementaux et régionaux. Cependant il reste encore loin de l'objectif des 23% en 2020 et de 32% en 2030, d'où la nécessité d'une action volontariste à engager auprès des collectivités territoriales notamment.

Territoire de moyenne montagne, le Pays du Haut-Doubs est historiquement impliqué dans la production d'énergies renouvelables et notamment :

- ✚ L'hydroélectricité avec les sites du Fourperret, source de la Loue, la Jougnena ... et renforcé par les projets de Jougne, Rochejean, Pontarlier, Oye-et-Pallet ....
- ✚ le bois énergie très développé avec l'affouage des particuliers et développé ces dernières années avec les équipements en chaufferies-bois ou réseau de chaleur, dynamique accompagnée par de nombreux autres projets en cours.

La production d'Enr essentiellement constituée par le bois énergie reste stable depuis 2010, autour de 315.000 gwh. Ainsi actuellement le bois énergie constitue 90.5% de la production d'Enr. Hors bois énergie la production a connu une évolution positive, notamment sur les déchets et solaire mais en recul sur l'hydroélectricité.

A ces sources d'ENR historiques s'ajoutent les nouveaux gisements liés aux nets potentiels :

- ✚ le solaire photovoltaïque et thermique avec de nombreux projets chez des particuliers, entreprises ou collectivités.... grâce à un potentiel d'ensoleillement plus élevé qu'à l'échelle régionale et de nombreux projets innovants.
- ✚ Le recyclage des déchets grâce à l'organisation du réseau Préval sur Pontarlier.

A la marge, les autres sources d'énergies suivantes ne présentent que des potentiels limités :

- L'éolien expertisé sur 4 projets initiés mais abandonnés.
- la petite méthanisation encore marginale mais qui peut se développer.
- la géothermie, le territoire étant particulièrement bien placés avec déjà quelques projets très localisés.

La production d'Enr essentiellement constituée par le bois énergie reste stable depuis 2010, autour de 315.000 gwh. Ainsi actuellement le bois énergie constitue 90.5% de la production d'Enr. Hors bois énergie la production a connu une évolution positive, notamment sur les déchets et solaire mais en recul sur l'hydroélectricité.

La loi de transition énergétique a fixé un niveau de production d'EnR à 32% de la consommation du territoire à l'horizon 2030.

Le niveau actuel étant de 14% cela revient à un doublement de la production en 15 ans, les dernières données étant pour l'année 2020. Il importe de signaler que de nombreux projets sont entrés en vigueur depuis.

**Suite à l'état des lieux sur les Enr auquel nous renvoyons et qui font ressortir un potentiel large et intéressant dans l'ensemble des sources de production d'Enr, le territoire mobilisera donc les collectivités dans le cadre du dispositif ZAER dans les filières suivantes :**

### **1° - Bois énergie :**

Le PAT ayant identifié un potentiel important de ressource bois énergie (la consommation de bois énergie de consommation que 60% du volume de l'accroissement annuel) les actions visant à accroître la part de bois énergie sont donc :

- développement de nouveaux réseaux de chaleurs dans les communes
- substitution des chauffages aux énergies fossiles par des chaufferies bois dans les bâtiments tertiaires, entreprises, administrations, collectivités
- incitation à installation de chaufferies bois dans le parc privé neuf ou en réhabilitation

...

### **2° - Énergie hydraulique :**

L'ensemble des sites potentiels ayant été identifiés, les projets permettant d'accroître la production hydro sont :

- projet de centrale à Pontarlier avec une démarche de délégation de service en cours.
- potentiel de production sur barrage du lac St Point avec étude de faisabilité engagée.
- potentiel de production à la Ferrière sous Jougne avec étude de faisabilité engagée.

### **3° - Énergie solaire :**

Actuellement essentiellement limitée à initiatives individuelles sur quelques petites centaines d'habitations avec de faibles surface de production pour une autoconsommation. Compte tenu du potentiel solaire important sur le territoire, le développement de la production solaire sera soutenu et atteint par :

- l'obligation à étudier les possibilités d'installations dans les nouvelles constructions publiques ou privées via le SCoT et les PLUI
- les initiatives à encourager auprès des propriétaires des bâtiments de grande taille et appropriés : bâtiments de collectivités, grandes et moyennes surfaces, bâtiments agricoles, copropriétés et résidentiels...
- les projets de parcs solaires au sol portés par le Syndicat de Labergement, projets de communes (Frasne, Pontarlier, ...)
- les nouveaux trackers solaires facilement installables et adaptables au territoire et aux rendements exceptionnel.

#### **4° - les déchets et chaleur thermique Préval sur Pontarlier :**

Le projet principal et d'importance est porté par Préval avec le réseau de chaleur de Pontarlier (2' kilomètres qui alimente 4000 foyers et 100 entreprises et bâtiments publics) qui en 2020 devrait couvrir **30 %** des besoins en chauffage et eau chaude sur Pontarlier sont couverts par ce réseau. A terme il devrait permettre à la ville d'être autonome à 60%.

#### **5° - Les projets éoliens :**

Le territoire pionnier en matière d'étude de projet éolien (Projet crêt Monniot en 2005) a vu les 4 projets importants étudiés par des sociétés privées recalés (Arçon, Chaffois) ou abandonnés (la Vrine, Les Fourgs). Manque de rentabilité, blocage environnemental ou refus de la population expliquent l'abandon de ces initiatives.

#### **6° - Géothermie :**

A faire étudier sur des projets soit individuels (maisons,...) soit de grands bâtiments (écoles, administrations, ...) et selon les secteurs propices repérés selon carte BRGM.

#### **7° - Méthanisation :**

Le territoire disposant de plus de 550 entreprises agricoles, essentiellement d'élevage et productrices de rejets, offre un potentiel important de production de méthanisation. A ce jour si la grosse méthanisation se heurte à d'importantes difficultés, la petite méthanisation présente des perspectives plus intéressantes et de faisabilité plus accessible. L'expérience de petite méthanisation en cours au Gaec la Vuillaumière à Remoray pourrait être ainsi largement reproduite sur le territoire à terme si elle se révèle pertinente.

Au final la production d'Enr est présente sur tout le territoire, notamment pour les projets autour du bois énergie, les productions d'autres sources étant plus localisées.

L'incitation et l'accompagnement des communes et autres acteurs territoriaux dans la production d'EnR seront donc impulsés au niveau du territoire à travers 3 actions :

1° - Le comité de pilotage du PCAET mobilisant l'ensemble des filières et des leaders des filières autour des enjeux Enr et leurs déclinaisons et conduites dans les diverses filières.

2° - Les prescriptions du SCOT relayées par les PLUI obligeant tout projet de construction-rénovation d'étudier la possibilité de production d'Enr.

3° - Les interventions directes du SMIX auprès des collectivités pour le montage de projets Enr et leurs inscriptions dans les dispositifs d'aides financières (Contrat TEA Pays, Feder Rural, appels à projets ...)

## Annexe 6 : Elaborer un projet global de mobilité

Le projet de PCAET a fait ressortir la nécessité de cibler prioritairement les mobilités ce qui se traduit par une stratégie et panels et actions déjà engagées et en cours d'engagement, cette stratégie devant se décliner de manière plus opérationnelle et encadré par le plan de mobilité (PDM), qui comporte un double objectif :

- D'une part, il vise à réduire consommations énergétiques et prioritaire d'énergies fossiles en provenance notamment de la surutilisation individuelle des véhicules et à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, dans une finalité plus globale de lutte contre le changement climatique.
- D'autre part, il vise à endiguer les pressions des flux observés et projetés à la hausse avec les prévisions démographiques afin de fluidifier le trafic et de décongestionner les territoires.

L'organisation des mobilités au niveau local est un levier pour répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, notamment en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le management de la mobilité permet aussi de repenser la demande de mobilité : accompagnement au changement vers des pratiques plus durables, développement de la proximité et de la non-mobilité choisie (télétravail, commerces et services ambulants, structures d'accueil mutualisé) ...

Le plan de mobilité simplifié, qui intègre l'ancien plan de mobilité rurale, est un outil souple que les AOM situées hors des grandes agglomérations peuvent utiliser pour innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé ou politique sociale...).

Le PLM cherche à privilégier la concertation avec les différents acteurs de la mobilité au niveau du territoire et à développer un écosystème de la mobilité. Il permet de cibler certaines priorités, et de créer une cohérence d'ensemble entre les projets de mobilité.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous, c'est-à-dire à répondre aux enjeux sociaux de la mobilité (accès à l'emploi, aux services...), dans le respect d'un développement équilibré et durable,
- Intégrer les spécificités du territoire,
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et s'articuler avec les territoires voisins,
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire.
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et les autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air...

Ce document montrera comment les différentes thématiques peuvent être intégrées dans une politique de mobilité concertée et partagée, capable de s'inscrire de manière continue dans le temps et en cohérence avec les autres politiques publiques.

Il s'adresse aux professionnels des transports, notamment aux acteurs associés aux démarches de planification des déplacements, en particulier aux autorités organisatrices de la mobilité, aux services déconcentrés de l'État, aux bureaux d'études et aux agences d'urbanisme.

L'état des lieux des mobilités identifiées sur le territoire montre une grande diversité et complexité qui apparaît dans la matrice suivante :

Existant à maintenir - Existant à amplifier - Existant à restructurer - Nouvelle action

Enjeu Mobilité	Axe stratégique	Orientations et cibles	Actions	Projets d'aménagements et animations	Maitre d'ouvrage	Animation et action 2023-25
1° - Voitures individuelles	1.1- Covoiturage	111- Covoiturage frontalier . travailleurs frontaliers	1111- Schéma aire de covoiturage	. Aires extérieures . Pôle multimodal Pontarlier . Pôle multimodal Mont d'Or	Communes EPCI	Smix PCAET  Appel a projet France Mobilité
			1112 – Système d'animation promotion-communication	. programme intégré France-Suisse 2023-25	Pays France Canton Suisse + Privé	Programme en cours
		112 – Covoiturage bassin Pontarlier . actifs bassin de Pontarlier	1121- Schéma aire de covoiturage	. Aires extérieures . Pôle multimodal Pontarlier . Aires entreprises	Communes CC Grd PONTarlier Privés	CCGP – Smix - Privés
			1122 – Système d'animation promotion-communication	. organisation à définir	A définir	CCGP – Smix - Privés
		113 – Covoiturages spécifiques . tous publics . publics fragiles	1131- Schéma ligne et aires de covoiturage	. Aires extérieures . Pôle multimodal Pontarlier . Pôle multimodal Mont d'Or	ComCom Communes	ComCom Communes
	1132 – Système d'animation promotion-communication		. Mobigo covoiturage Région . Mobilité solidaire Roue de secours . Croix Rouge	Région BFC Organisations solidaires	Région BFC Organisations solidaires	
	1.2 – Ligne dédiée	121 -				
1.3 – Taxi	131					
2° - Transports collectifs	2.1- Bus lignes transfrontalières	211 – Ligne suisse prolongement sur Les Fourgs . tous publics	2111-Aménagement portion ligne	. aires haltes sur France	CC LMHD Les Fourgs	CC LMHD Les Fourgs

			2112 – gestion ligne		Entreprise suisse	Entreprise suisse
2.2 – Bus lignes travailleurs frontaliers entreprises Suisses	2.2.2 – Ligne vallée de Joux . travailleurs frontaliers	2221 – aménagement haltes	. aires haltes sur France . pôle multimodal Mt d’Or	CC LMHD Commune	CC LMHD Commune	
		2112 – gestion ligne		Entreprise suisse	Entreprise suisse	
	223 – Ligne Ballaigues-Orbe . travailleurs frontaliers	2221 – aménagement haltes	. aires haltes sur France . pôle multimodal Mt d’Or	CC LMHD	CC LMHD	
		2112 – gestion ligne	Promotion interne	Communes	Communes	
2.3 – Bus lignes départementales	2.3.1 – Ligne Pontarlier-Montbéliard Mobidoubs B . tous publics	231 – Haltes arrêts bus		CD 25 Communes	CD 25 Communes	
		232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	CD 25	CD 25	
	2.3.2 – Ligne Pontarlier – Besançon directe Mobidoubs A . tous publics	231 – Haltes arrêts bus		Keolis Communes	Keolis Communes	
		232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	Keolis	Keolis	
	2.3.3 – Ligne Pontarlier – Besançon via Loue Mobidoubs A . tous publics	231 – Haltes arrêts bus		Keolis Communes	Keolis Communes	
		232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	Keolis	Keolis	
	2.3.4 – Ligne Pontarlier – Besançon – Prolongement Mt d’Or . tous publics	231 – Haltes arrêts bus	. pôle multimodal Mt d’Or . haltes sur itinéraire	Keolis Communes CC LMHD	Keolis Communes CC LMHD	
		232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	kéolis	kéolis	
	2.4 – Navettes touristiques saisonnières	2.4.1 – Liaison Mont d’Or-Lac-Pontarlier . publics loisirs	231 – Haltes arrêts bus		CC LMHD Communes Smix 2 lacs	CC LMHD Communes Smix 2 lacs
			232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	CC LMHD	CC LMHD
		231 – Haltes arrêts bus	. pôle multimodal Mt d’Or	CC LMHD	CC LMHD	

		<b>2.4.2 – Navette Mont d’or</b> . publics loisirs	232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	Communes CC LMHD	Communes CC LMHD
		<b>2.4.3 – Navette Métabief</b> . publics loisirs sur Métabief	231 – Haltes arrêts bus		CC LMHD Commune	CC LMHD Commune
			232 – Gestion de la ligne	Promotion interne	CC LMHD	CC LMHD
		<b>2.5 – Bus Pontarlier</b>	<b>2.5.1 – réseau Pontabus</b> . habitants locaux	231 – Haltes arrêts bus		Ville
	232 – Gestion de la ligne			Promotion interne	Ville avec dsp keolis	Ville avec dsp keolis
	<b>2.5.2 – Ligne Ticto</b> . habitants locaux		231 – Haltes arrêts bus		Ville	Ville
			232 – Gestion de la ligne	Promotion interne		
<b>3° - Train</b>	<b>3.1 – Liaison TGV</b>	<b>3.1.1 – Ligne Frasne-Vallorbe</b>	3111 – Gare de Frasne		SNCF Commune	SNCF Commune
			3112 – Promotion usage	Promotion interne	SNCF Lyria	SNCF Lyria
	<b>3.2 – Ligne TER</b>	<b>3.2.1 – Ligne Frasne-Vallorbe</b>	3211 – Gares Labergement - Longevilles		SNCF Communes	SNCF Communes
			3212 – Promotion usages	Promotion interne	SNCF	SNCF
		<b>3.2.2 – Ligne Frasne-Pontarlier-Verrières</b>	3221 – Gares Frasne-Rivière-Pontarlier		SNCF Communes	SNCF Communes
			3222 – Promotion usages	Promotion interne	SNCF	SNCF
		<b>3.2.3 – Ligne Besançon – Le Locle</b>	3211 – Gares de Gilley		SNCF Communes	SNCF Communes
	3212 – Promotion usages		Promotion interne	SNCF	SNCF	
	<b>3.3 - Ferroutage</b>	<b>3.3.1 – Ligne Frasne-Vallorbe</b>	3311 – Aménagement gare Frasne-Boujailles		SNCF Commune	SNCF Commune

			3312 – Promotion usages	Promotion interne	SNCF CFF	SNCF CFF
4° - Cyclisme-pied	4.1 – Liaisons douces pedestres et cyclos	4.1.1 – Liaisons internes dans communes . actifs . habitants locaux . touristes	4111 – Schéma par communes	4111 – Projets par communes	Communes	Communes
		4.1.2 – Liaisons interpôles . actifs . habitants locaux . touristes	4111 – Schéma par EPCI	4111 – Projets entre communes pôles – bourgs-relais - ..	Comcom communes	Comcom communes
		4.1.3 – Liaisons/connexions interréseaux EPCI . actifs . habitants locaux . touristes	4111 – Schéma par EPCI	4131 -	Comcom communes	Comcom communes
		4.1.4 – Liaisons transfrontalières . actifs frontaliers . habitants locaux . touristes	4141 – Approche à échelle Massif	4111 – Projets entre communes frontalières France et Suisse	Commune France et Suisse	Commune France et Suisse
	4.2 – Liaisons spécifiques	4.2.1 – pédibus . jeunes/scolaires			Communes	Communes
5° - Mobilités électrique-hydrogène	5.1 – Equipements bornes électriques	5.1.1 – Schémas territorial publics	511 – Schéma SIEL	5111 – Equipements des 10 communes	SIEL Reprise SYDED	SIEL Reprise SYDED
			512 – Schéma Syded	5121 - Equipements de 10 autres communes	SYDED	SYDED
			513 – Autres équipements publics	Equipements de collectivités et administrations	Collectivités administrations	Collectivités administrations
		5.1.4 – Autres équipements privés	5141 – Grandes surfaces	Equipements des grandes surfaces	GMS privées	GMS privées

			5142 – Copropriétés privés	Equipements de copropriétés	Résidences privées	Résidences privées
			5143 – Particuliers privés		Habitat privé	Habitat privé
	5.2 – Equipements hydrogène	5.2.1 – Schéma régional	5211 – Localisation ht Doubs	Site à localiser		

Le Plan Local de Mobilité en cours d'élaboration s'appuiera sur les 5 EPCI ayant pris la compétence mobilités dans le cadre de la loi LOM et défini et porté par le Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs identifié comme le bassin de mobilité.

**L'engagement du plan global de mobilités est prévu en 2014 sur la démarche suivante :**

**1° - Organisation territoriale et renforcement des moyens pour porter la stratégie :**

- désignation d'un élu référent mobilité dans chaque EPCI : fait.
- renforcement des moyens d'ingénierie dans le territoire par le recrutement de chargé de mission mobilité (CC Lacs et Montagnes) ou à l'échelle Pays (Poste fléché mobilités dans le Masterplan 2024-2025) : fait.
- organisation de réunion mobilités Smix – EPCI : première réunion faite en novembre 2023.

...

**2° - Elaborer un document cadre donnant une véritable vision sur les dynamiques de mobilités sur le territoire :**

- élaboration du document cadre des mobilités : document présenté ci-amont.

...

**3° - Mobilisation des moyens sur les projets structurants pour asseoir les fondations d'une politique globale efficiente**

- veille et positionnement sur appels à projets : lancé avec projet lauréat France Mobilités pour étude pôle multimodal Mt d'Or ( juin 2023)
- appui aux projets pour consolider les axes prioritaires et structurants du projet global : schéma liaisons douces dans pôles urbains (Pontarlier, Levier, ...), nouveau programme co-voiturage 2024-2026 (validé début 2024)

...

## Annexe 7 : Intégrer la prise en compte des risques de feux de forêts dans l'axe changement climatique

Les incendies de forêt représentent une menace sérieuse pour notre environnement, notre sécurité et notre économie. Année après année, des millions d'hectares de forêts sont ravagés, mettant en danger la biodiversité, détruisant les habitats naturels et causant d'importantes pertes humaines et matérielles. Avec le réchauffement climatique, les zones d'incendies remontent de plus en plus vers le Nord.

Eloigné du péril ces dernières décennies, le Massif du Jura se voit désormais directement menacé, surtout avec l'apparition de zones de bois secs liées aux ravages des scolytes et aisément inflammables.

90 % des incendies de forêts sont causés par l'activité humaine, que ce soit intentionnel, involontaire ou accidentel, les 10 % restants étant attribués aux impacts de la foudre. La menace des incendies de forêt s'intensifie chaque été en France, l'année 2022 a été marquée par un pic alarmant, en comptabilisant 16 000 incendies qui ont détruit plus de 70 000 hectares.

Les incendies de forêt, tragiquement fréquents, résultent d'une combinaison de facteurs environnementaux, humains et climatiques. Parmi les principaux facteurs, le climat joue un rôle important. Les régions soumises à des températures élevées et à des périodes de sécheresse prolongées sont particulièrement vulnérables. Les forêts et les sous-bois desséchés deviennent des réservoirs de combustible potentiel, prêts à s'enflammer au moindre déclencheur.

L'activité humaine est un autre facteur majeur. La plupart des incendies de forêt sont causés par des imprudences, tels que les feux de camp non surveillés ou des mégots de cigarettes. Les phénomènes naturels, comme la foudre, peuvent aussi provoquer des incendies. Les éclairs frappent parfois les arbres, enflammant instantanément les forêts. En outre, une gestion forestière inadaptée peut contribuer au déclenchement des incendies. Les forêts mal entretenues, remplies de matières inflammables comme des aiguilles de pin mortes, favorisent la propagation rapide du feu. De plus, le manque d'entretien des arbres (coupe, élagage) peut créer un environnement propice à la montée des flammes.

La prévention des incendies de forêt repose sur une série de gestes responsables et de mesures proactives :

- Tout d'abord, la sensibilisation et l'éducation jouent un rôle clé dans la protection des forêts. Il est essentiel d'informer le public des dangers liés aux incendies de forêt et des comportements à adopter. Des campagnes de sensibilisation, menées au travers des médias, dans les écoles et dans les communautés locales, peuvent encourager la vigilance et la prévention.
- Une gestion forestière appropriée est également importante. En éliminant les combustibles excessifs tels que les branches mortes et les broussailles, et en créant des zones tampons autour des communautés, le risque d'incendie est réduit. La mise en place de coupe-feu stratégiques contribue également à contenir la propagation des flammes.

- Enfin, la surveillance et la détection précoce des incendies sont des outils essentiels. De cette manière, les tours de guet, les patrouilles aériennes et les technologies de détection permettent une intervention rapide des équipes d'intervention, limitant ainsi les dégâts potentiels.

En parallèle, une réglementation stricte et le contrôle des activités humaines sont nécessaires pour protéger activement les forêts des incendies. C'est pour cette raison que des règles encadrant l'utilisation du feu en plein air, comme les feux de camp, les feux d'agriculture ou encore le brûlage de déchets, doivent être strictement appliquées.

Protéger les forêts des incendies est vital pour préserver la biodiversité et maintenir l'équilibre écologique de notre planète. Au-delà des pertes humaines et matérielles, les incendies de forêt entraînent des conséquences dévastatrices sur l'environnement. Les répercussions des feux de forêt s'étendent également aux domaines de la prévention des risques naturels. En effet, les incendies altèrent la qualité de l'eau, la purification de l'air et le stockage du carbone. De plus, ces incendies ont un impact direct sur la qualité de l'air. Les émanations de fumée de bois altèrent la fonction respiratoire des personnes exposées.

C'est pour cette raison que protéger les forêts des incendies est primordial ; car ces feux ne sont pas seulement des tragédies locales, ils laissent aussi des cicatrices profondes sur notre environnement, mettant en péril l'équilibre écologique et la santé des communautés humaines et animales touchées.

Pour prévenir les ravages des incendies, plusieurs mesures peuvent être mises en place pour limiter la propagation du feu :

**1°** - La création de pare-feu se présente comme un rempart naturel. Ces coupes forestières linéaires, accompagnées de chemins forestiers habilement tracés, agissent comme des barrières, ralentissant la progression du feu et facilitant l'intervention des équipes de secours. Ces lignes de défense naturelles sont décisives pour contenir le feu à des zones spécifiques, minimisant ainsi les dégâts.

**2°** - Le renforcement des mesures préventives, telles que le débroussaillage régulier essentiel pour protéger les forêts des incendies ravageurs. Ainsi, réduire la densité végétale revient à réduire le combustible disponible pour le feu. Cette stratégie entrave non seulement la progression des flammes, mais elle diminue également l'intensité du feu, rendant son contrôle plus accessible pour les pompiers.

**3°** - L'élagage, en supprimant les branches basses des arbres, limite les voies d'accès du feu vers la cime des arbres. Ce geste préventif empêche donc la propagation verticale du feu. En limitant l'accès aux parties les plus inflammables de la forêt, l'élagage joue un rôle clé dans la lutte contre les incendies de forêt.

En combinant ces différentes mesures, il est possible de protéger nos forêts des incendies, car l'environnement forestier sera mieux préparé pour faire face à ces risques.

La sensibilisation des citoyens aux incendies de forêt est essentielle pour prévenir les catastrophes naturelles et protéger notre environnement. De nombreuses initiatives communautaires visent à protéger les forêts des incendies en sensibilisant les habitants aux bonnes pratiques environnementales.

Le territoire du Pays du Haut-Doubs devra donc définir son Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), document stratégique qui contribuera activement à minimiser les risques liés aux incendies forestiers. Initié par le préfet dans les zones exposées à ces dangers, le PPRIF établit des mesures de prévention spécifiques, jouant ainsi un rôle essentiel dans la protection des régions vulnérables contre les feux de forêt. Par ailleurs, la réglementation pour lutter contre les incendies en forêt a connu un renforcement significatif avec la nouvelle [loi du 10 juillet 2023](#).

Cette législation, élaborée en réponse aux 70 recommandations de la mission d'information sénatoriale sur les feux de forêt et de végétation d'août 2022, marque un tournant crucial dans la prévention et la gestion des incendies. Au cœur de cette loi se trouve l'élaboration d'une stratégie nationale de défense des forêts contre les incendies d'ici 2024.

Cette législation met l'accent sur les obligations légales de débroussaillage : les propriétaires récalcitrants risquent désormais des poursuites judiciaires et des amendes plus substantielles en cas de non-conformité avec les exigences de débroussaillage. En termes de préparation, la loi autorise le préfet de département à mobiliser des ressources locales, y compris des agriculteurs volontaires, pour soutenir les opérations de lutte contre les incendies.

Cette législation marque un pas décisif vers une approche plus proactive et structurée pour protéger nos précieuses forêts des incendies dévastateurs.

L'élaboration de ce PPRIF reposera sur quelques piliers indispensables à sa conception et validation :

- ✓ mobilisation des organisations publiques et privées gestionnaires de la forêt.
- ✓ prise en compte et appui sur les orientations du SCOT notamment enjeux des trames vertes, projections de croissance de la population sur les divers secteurs notamment couverts par la forêt, zones écologiques de protection prioritaire,
- ✓ coordination des plans à l'échelle Massif du Jura pour assurer la cohérence de la stratégie transversale et des continuités d'actions.

## **Annexe 8 : Prendre en compte les actions relatives à la ressource en eau à travers le projet territorial de gestion de l'eau.**

La problématique de la ressource en eau a été l'un des objectifs de la démarche d'organisation du SCOT lequel a posé les diagnostics, éclairé les enjeux, posé les défis et prescrit les diverses obligations dans le DOO. Le PCAET en a rappelé la sensibilité face aux enjeux climatiques.

Au-delà de ce cadre général il conviendra d'encadrer de manière plus opérationnelle les enjeux stratégiques affichés par le SCOT via le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont la démarche vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Pour assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau, maîtriser les pressions de prélèvement à un niveau compatible avec les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau (DCE) et répondre aux enjeux du changement climatique, l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) entend donner un nouvel élan à une gestion partagée de la ressource en eau.

« Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles). » (source : instruction du 7 mai 2019)

Le PTGE est pensé sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il est élaboré dans une perspective d'arriver sur la durée à un équilibre entre besoins et ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter...

La restauration et la préservation des équilibres entre les usages de l'eau et la ressource disponible nécessitent une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales et leurs groupements, agriculteurs et autres acteurs des filières, consommateurs d'eau et autres usagers, services et établissements publics de l'État... Face au changement climatique, l'agriculture doit pouvoir sécuriser son accès à la ressource en eau et en améliorer la gestion. Répondre à cet enjeu implique de prendre en compte les attentes de l'ensemble des usages et de garantir une gestion économe et sobre de cette ressource partagée et stratégique. Les PTGE offrent un cadre pertinent pour assurer un équilibre entre les usages de l'eau et la ressource disponible.

Il s'appuie sur un diagnostic et un dialogue avec les acteurs du territoire et permet de déterminer le programme d'actions à mettre en œuvre et la conduite du PTGE est à encourager sur le territoire du Pays du Haut-Doubs en s'appuyant notamment sur :

- . les documents de planification phare en matière d'eau, notamment le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)...
- . l'étude prospective lancée par le CD25 sur la ressource en eau
- . les schémas directeurs eau engagés au niveau des 5 EPCI ayant la compétence eau

...

## **Annexe 9 : Poursuivre l'analyse de certaines incidences sur l'environnement.**

L'évaluation environnementale du PCAET et du SCOT ont déjà fournis d'importantes données sur l'environnement et posés les principaux diagnostics et mis en avant les enjeux et contraintes à prendre en compte.

Les incidences ont déjà été posées mais les analyses plus fines seront engagées par projet et selon la localisation, les perspectives du projet et du contexte local.

Ces analyses seront aussi imposées par les réglementations encadrant la faisabilité et réalisation physique de chaque projet.

## **Annexe 10 : Préciser les trajectoires du PCAET en lien avec la croissance de + 15.000 habitants du SCOT**

Les trajectoires du PCAET et découlant de la loi de 2015 ont bien intégré la projection de + 15.000 habitants établie par le SCOT à savoir passer d'une population de 65.000 habitants en 2021 et qui tendrait donc vers 80.000 habitants en 2045.

Les trajectoires pour le territoire du Pays du Haut-Doubs ont été développées dans le document de synthèse du PCAET pages 84 à 100.

Cette perspective de réduction conséquentes des consommations énergétiques, notamment fossiles et donc des réductions des GES induites dans un territoire qui est en pointe en termes de croissance démographique génératrice de consommations additionnelles d'énergie en lien avec la croissance des mobilités, du logement, des services et activités économiques, apparaît paradoxale.

La croissance de + 15.000 habitants générera automatiquement des impacts énergétiques plus ou moins conséquents et maîtrisables comme l'indique l'état des lieux suivants :

Axes	Impacts potentiels sur le territoire	Conséquences attendues	Actions à développer venant maîtriser les consommations	Priorité et programmation
<b>1 - Mobilités</b>	Très fort	Très forte augmentation des GES compte tenu des volumes de mobilités obligatoires générées et en l'absence de solutions actuelles réelles. Nécessite de mettre en œuvre des politiques fortes et actions volontaristes via PLM, compétence LOM, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ covoiturage</li> <li>▪ transports collectifs</li> <li>▪ liaisons douces</li> <li>▪ ferroutage</li> </ul>	Priorité N° 1 du territoire avec mise en œuvre et déploiements tout au long du PCAET par les collectivités.
<b>2 – Habitat – logement</b>	Fort	Faible augmentation car contenues par les nouvelles normes de construction et les actions de rénovation engagées. L'habitat est de moins en moins consommateurs d'énergie et émetteurs de GES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rénovations énergétiques des logements.</li> <li>▪ application des normes via PLU-PLUI-</li> </ul>	Action forte du territoire en accompagnement en lien avec outils des collectivités.
<b>3 – Services à la population</b>	Moyen	Faible augmentation car l'augmentation de la population ne s'accompagne pas d'une forte croissance de l'offre de services. D'autres part les commerces sont peu consommateurs d'énergie et émetteurs de GES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rénovations énergétiques des bâtiments.</li> <li>▪ développement des équipements de services manquants</li> <li>▪ application des normes via PLU-PLUI-</li> </ul>	Action forte du territoire impulsée, par les collectivités.
<b>4 - Industrie</b>	Très faible	Faible augmentation car activité industrielle très limitée et non corrélée à la croissance démographique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ actions internes aux entreprises sur le changement de source d'énergie, normes consommations</li> </ul>	Action forte à inciter dans les entreprises via CCI et groupements.
<b>5 - Commerces</b>	Moyen	Faible augmentation car l'augmentation de la population ne s'accompagne pas d'une forte croissance de l'offre de services. D'autres part les commerces sont peu consommateurs d'énergie et émetteurs de GES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ actions internes aux entreprises sur le changement de source d'énergie, normes consommations</li> </ul>	Action forte à inciter dans les entreprises via CCI et groupements.
<b>6 – Déchets</b>	Moyen	Augmentation des déchets en lien avec augmentation de la population mais impacts limités en raison des actions déjà engagées (tri, traitements, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions en lien avec les opérateurs déchets (Préval, Smecom, collectivités,...)</li> </ul>	Action forte portée par Préval et collectivités.
<b>7 - Agriculture</b>	Très faible	Pas d'augmentation directe liée à la croissance démographique, les consommations et émissions de GES étant liées à la structure cheptel de l'activité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions</li> </ul>	Action forte sur les GES à impulser avec CCA.

En conséquent, il apparait que pour maitriser les impacts de la croissance de + 15.000 habitants la stratégie du territoire doit :

**1° - Cibler prioritairement les mobilités ce qui se traduit par un panel de diverses décisions et actions déjà engagées et en cours d'engagement :**

→ **A une échelle stratégique et organisationnelle :**

- prise de compétences mobilités par les 5 EPCI
- renforcement des moyens par recrutement de chargé de mission mobilités dans certains EPCI
- mise en œuvre volet dans le Masterplan 2024-25
- orientations et prescriptions du SCOT et PLUI
- élaboration du plan local de mobilité pays du Haut-Doub
- ...

→ **A une échelle plus opérationnelle et d'actions :**

- reconduite du programme covoiturage 2024-2026 à l'échelle du massif avec partenaires franco-suisse
- projet de pôles multimodaux Mont d'or et périphérie
- élaboration du nouveau schémas d'aires de covoiturage
- schéma des liaisons douces de la CCGP
- projets de liaisons douces dans les communes de Levier, Métabief, Labergement,
- ...

**2° - Accompagner fortement les volets habitat – logement – services à la population ce qui se traduit par un panel de diverses décisions et actions :**

→ **A une échelle stratégique et organisationnelle :**

- orientations et prescriptions du SCOT et PLUI
- identification des nouveaux besoins d'équipement et localisation
- ...

→ **A une échelle plus opérationnelle et d'actions :**

- projet de rénovation énergétique parc immobilier de Métabief
- projets de rénovation énergétique de bâtiments publics

- projets de rénovation énergétique de logements

...

### **3° - Soutenir les autres filières déchets – industries – commerces, actions plus ciblées et localisées et notamment**

- projet d'extension du réseau Préval sur le Grand Pontarlier

*Pour plus de précisions voir :*

*- Trajectoires du PCAET pages 84 à 100*

*- Annexe 11 suivante sur la priorisation et calendrier*

## **Annexe 11 : Préciser la priorisation et le calendrier ainsi que les moyens pour la phase opérationnelle avec en priorité, le passage en phase opérationnelle des actions à plus fort impact.**

La finalisation du projet de PCAET étant achevée mi 2023 et son approbation définitive pour le début 2024, le territoire n'a pas attendu la fin de la procédure pour s'engager dans la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les 30 priorités.

Aussi en amont et en parallèlement à sa finalisation administrative, le territoire a établi, sur la base des 30 fiches actions, une feuille de route pour les années 2024 à 2026, première phase d'engagement du PCAET.

Cette feuille de route :

- **Organise l'opérationnalité** des 30 fiches actions avec un niveau de priorité en fonction des réalités du moment : capacité à engager rapidement des actions, existences de dispositifs de soutiens déjà ou quasi-opérationnels, ...
- **Indique les actions/projets ou stratégies d'actions** (schémas, stratégie, programme, ...) en cours ou à venir sur les 2 prochaines années, déjà identifiés et validés aux niveaux des communes – EPCI – Scot ...-
- **Identifie les dispositifs financiers** existants ou en cours à mobiliser.

La crédibilité du PCAET passe par sa capacité à embrayer très rapidement sur un panel de quelques actions opérationnelles immédiates pour ensuite pouvoir monter en puissance.

Le tableau ci-dessous fait le point de situation au **1<sup>er</sup> janvier 2024**. Le document sera réactualisé tous les trimestres et servira tableau de bord à la conduite de la feuille de route du territoire.

N°	Axe Niveau de priorité : Priorité 1 Priorité 2 Priorité 3	Porteur stratégie - animation	Actions engagées et à venir	Dispositifs financiers
1	Covoiturage frontalier	Smix et Pays voisins	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Poursuite/renforcement action existante en 2024</li> <li>. Nouvelle action opérationnelle en cours 2024/25</li> <li>. Nouvelle action à engager en 2024/25</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. En cours</li> <li>. En préparation</li> <li>. À solliciter</li> </ul>
2	Covoiturage local	Smix et groupements socio-pro	<ul style="list-style-type: none"> <li>. En lien avec système covoiturage Région BFC</li> <li>. Programme aires de covoiturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Feder Rural</li> </ul>
3	Développement véhicules élect. /hydrogène	Smix avec Syded-Siel	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Schéma d'équipement Syded-SIEL</li> </ul>	
4	Développement des liaisons douces	Smix avec EPCI et communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Schéma directeur des EPCI : CCGP – CFD – CCLM – CC800</li> <li>. Projet locaux – CRTE des Epci</li> <li>. Projet liaisons douces transfrontalières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Interreg 6</li> <li>. Contrat Territoire Région</li> <li>. Fonds Feader</li> <li>. Appel à projet France Mobilités</li> <li>. Contrat Cap CD25</li> <li>. DETR</li> </ul>
5	Développement des navettes-collectifs	EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Étude projets bus</li> <li>. Projet pôle multimodal Mont d'Or.</li> <li>. Projets locaux : navettes CCLM – CCGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Interreg 6</li> <li>. Appel à projet France Mobilités</li> <li>. Feder Rural</li> <li>. Dispositif PTIC</li> </ul>
6	Réhabilitation parc Métabief	Smix – Métabief avec organisations Etat-Région-CD25-	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Programme rénovation pluriannuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Appel à projet Avenir Montagne lancé avec ANCT.</li> <li>. Feder Rural</li> </ul>

7	Réhabilitation copropriétés	Organisations du logement	. Voir avec MDH	
8	Réhabilitation logements individuels	Organisations du logement	. Réflexion projet OPAH CCLMHD	
9	Réhabilitation patrimoine collectivité	Smix avec collectivités	. Projets locaux – CRTE des EPCI . Démarche Polen Pontarlier	. Contrat territoire Région . Contrat Cap CD25 . DETR,
10	Rénovation éclairage public	Smix avec collectivités	. Projets locaux CRTE . Démarche Polen Pontarlier	. Fonds syded
11	Commerces	CCI – Entreprises commerciales		
12	Performance matériel agricoles	Chambre agriculture	. Dispositif CCA	
13	Changements diversification et sources d'énergies	Chambre agriculture	. Dispositif CCA	
14	Diversification agricole - circuits courts	Chambre agriculture	. Projet PAT sur CCGP	. Feder Rural
15	Performance énergétique	CCI – Entreprises industrielles	. Dispositif CCI	
16	Changement des sources d'énergies	CCI – Entreprises industrielles	. Dans plan réseau chaleur Pontarlier	
17	Filières recyclage	Préval	. Projets de Préval	

18	Projets hydrauliques	Smix - Communes	. Projets sur Pontarlier et Jougne – Projet Lac St Point	. ADEME
19	Projets bois énergie	Communes - Particuliers	. Projets réseaux de chaleurs et chaufferies bois locaux – CRTE des Epci	. Contrat Territoire Région
20	Projets solaires	SIEL – Communes - Particuliers	. Projets locaux – CRTE des Epci . Projets du SIEL 2023-24	. Convention de Massif . Contrat Territoire Région
21	Réseau de chaleur Pontarlier	Préval – Ville -	. Projet Préval tranche 2023-25	
22	Aménagement du territoire - SCoT	Epci - Communes - Particuliers	. Prescriptions du SCOT et PLUI en vigueur à partir de 2023 . Animations territoriales avec communes et EPCI	. Feder Rural . Dispositif petites villes, ...
23	Adaptation forêt-bois	Smix – organisations de la forêt	. Journées ADIB . Rencontres Arc-Jurassien . Rencontres Massif du Jura	. Interreg 6 sur action transfrontaliere
24	Ressource en eau	Smix – organisation de l'eau (Epage, CLE, SDAGE, CD25, ...)	. Élaboration des schémas directeurs des EPCI . Étude CD25 sur eau et changement climatique	
25	Adaptation agriculture	Smix – CCA		
26	Activité tourisme	Smix – EPCI _ OT	. Nouveau schéma Masterplan 2024-26	Programme Avenir Montagne avec Banque des Territoire et Massif. . Feder Rural . Interreg 6 . Contrat Cap CD25
27	Stockage carbone	Smix	. Étude projets	. Projet Interreg 6 ?
28	Projet maison des énergies	Préval		

29	<b>Communication territoriale</b>	Smix	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Consultation-enquête publique de fin de procédure</li> <li>. Diffusion-communication PCAET sur le territoire</li> <li>. Animation territoriale dans EPCI</li> </ul>	
30	<b>Pilotage-animation-évaluation</b>	Smix	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rencontres du Copil et réunion techniques thématiques/filières.</li> </ul>	

## Annexe 12 : Détailler la composition de la gouvernance stratégique du PCAET

Le Syndicat Mixte Pays du Haut-Doubs, au vu du large éventail des champs d'actions et de la multiplicité des partenaires concernés a fait le choix d'un PCAET décentralisé co-construit avec les acteurs territoriaux et où chacun sera moteur de la déclinaison de la stratégie et du plan d'actions.

Cela implique donc une gouvernance stratégique du PCAET spécifique, laquelle vise à :

- ⇒ Coordonner l'action des opérateurs porteurs des projets opérationnels ;
- ⇒ Animer les chefs de file qui co-pilotent le PCAET ;
- ⇒ Échanger sur les avancées, problématiques, réussite-échecs ... dans les diverses filières et projets engagés ;
- ⇒ Identifier les passerelles opérationnelles entre filières et champ d'actions ;
- ⇒ Définir les indicateurs et évaluer ensemble les avancées et bilans d'actions initiées
- ⇒ Se positionner sur les dispositifs d'aides financières aux actions de la transition énergétique.

La conduite du PCAET est organisée selon deux niveaux :

- Le pilotage stratégique du PCAET
- L'organisation opérationnelle du PCAET

Le plan d'action du PCAET est construit autour de :

**1°. La mobilisation sur 6 axes filières** : agriculture, industrie, commerces-tertiaire, résidentiel-urbanisme, transports-déplacements, déchets-environnement il est donc proposé d'organiser le pilotage autour d'un groupe mobilisant un opérateur pour chacun des axes lequel s'appuiera sur d'autres acteurs et relais locaux.

Pour chacun de ces axes il est identifié :

- Un chef de file qui fédère déjà totalement (Chambre d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie,) ou partiellement (Collectivités, ...) la filière ;
- Les partenaires, relais et acteurs locaux des préconisations d'orientations et de mise en œuvre des actions ;
- Les interlocuteurs de la filière qui font partie du comité technique du PCAET et anime au sein de leur filière les recommandations du PCAET ;
- Les partenaires extérieurs dont les compétences et moyens techniques, juridiques ou financiers viennent en appui des actions préconisées par le PCAET

Axe	1° - Agriculture	2° - Industrie	3° - Artisanat- Commerce-Tertiaire	4° - Résidentiel- Urbanisme	5° - Transports déplacements	6° - Déchets Envir.
Chef de file	Chambre d'agriculture	Chambre de Commerce	Chambre de commerce et des Métiers	EPCI-communes-Pays	Pays – EPCI	Préval
Acteurs et relais locaux	Représentants locaux de la Chambre	Associations de commerçants Club environnement de la CCI Club grande entreprises	Associations de commerçants Fédérations et syndicats de filières	Communautés de Communes-PLUI Communes Fédération et constructeurs-promoteurs	EPCI - Communes Transporteurs	Communautés de Communes Communes
Interlocuteur technique	Chargé énergie de la CCA	Chargé environnement de la CCI	Antenne locale de la CCI	EPCI via le Pays	EPCI via le Pays	Direction de Préval
Partenaires techniques extérieurs	Syndicats agricoles ADEME Organisations professionnelles agricoles ...	ADEME Préfecture DRIRE ...	ADEME Préfecture ...	ADEME MDH DDT CG 25/HDL ...	CG 25 Région Franche-Comté ...	ADEME ...

**2°. La déclinaison sur les 5 EPCI :** grand Pontarlier, Montbenoît, Frasné-Drugeon, altitude 800 et lacs et Montagnes lequél distingueront 1 élu en charge du PCAET sur chacun des territoires lequél :

- A en charge la déclinaison du PCAET sur chaque EPCI et l'animation de la feuille de route élaborée pour chaque territoire (voir point 2)
- Rapporte au Copil les avancements des actions sur son territoire.
- Mobilise les moyens internes à l'EPCI responsable et au sein des communes de son périmètre.

### **Au sein des enjeux identifiés par le Pays l'on distingue deux niveaux d'organisation des filières d'actions :**

- Les filières déjà organisées et structurées, disposant d'interlocuteurs identifiés en charge des questions énergies-environnement, de relais locaux, de dispositifs internes de soutiens et d'interventions. Dans ce cadre-là, le PCAET du Pays du Haut-Doubs s'appuiera sur l'organisation existante (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et des Métiers, ...)
- Les filières disparates, diffuses ... où il n'y a pas d'organisation qui fédère majoritairement les acteurs aux profils multiples. Il s'agit des filières résidentiel-urbanisme et transports-déplacements. Pour ces deux filières à enjeux il ne peut être identifié un interlocuteur unique au même titre que les autres filières.

Il est cependant proposé que pour ces deux thématiques, les collectivités via le Pays soit identifié comme le pilote dans la mesure où :

- Une grande partie de la problématique de ces filières résidentiel-urbanisme et transports rentrent dans le champ de compétences et d'intervention des collectivités ;
- Les collectivités (commune, EPCI ou Pays) ont déjà réfléchi, engagé ou conduisent actuellement des actions inscrites au PCAET (covoiturage, TER et bus pour frontaliers, pôle multimodal, énergies renouvelables dans le patrimoine public, Conseiller en énergie partagée, ...)
- Avec la mise en place du SCOT, les collectivités du Pays vont jouer un rôle et des moyens plus conséquents pour, à moyen et long terme, intervenir de manière plus incisive sur ces thématiques.

Le pilotage sera organisé en plusieurs temps :

#### ❖ Organisation en interne au sein du Syndicat Mixte :

- Désignation d'un élu en charge du PCAET : Michel Morel maire de Jougne
- Redéfinition de la mobilisation des ressources internes ;
- Remobilisation des commissions en charge du PCAET (projet transversal) ;
- Présentation du projet de PCAET aux élus du Smix : Conseil syndical, plénière des maires, commissions, directeurs techniques des EPCI ...

#### ❖ Organisation du pilotage opérationnel avec les pilotes du projet pour préciser les modalités de fonctionnement du pilotage :

- Feuille de route par filière ;
- Fréquence des rencontres ;
- Modalités de mobilisation des projets et acteurs au sein même de chaque champ d'intervention.
- Feuille de route par territoire ;

#### ❖ Mise en œuvre du pilotage opérationnel.

Le pilotage implique la mobilisation de tous les acteurs du territoire selon les diverses filières d'actions :

- ⇒ Agriculture : entreprises agricoles, organisations socio-professionnelles du secteur, agriculteurs, ...
- ⇒ Industrie : entreprises industrielles, organisations socio-professionnelles du secteur,
- ⇒ Tertiaire : entreprises du tertiaire, organisations socio-professionnelles du secteur, collectivités et administrations, salariés du secteur, populations locales...
- ⇒ Mobilités : entreprises des transports, tous types d'entreprises, organisations socio-professionnelles de tous les secteurs, collectivités et administrations, salariés de tous les secteurs, populations locales...
- ⇒ Déchets : entreprises, organisations socio-professionnelles du secteur, collectivités et administrations, salariés du secteur, populations locales ;
- ⇒ Production d'EnR : tous types d'entreprises agricoles, industrielles et commerciales, organisations socio-professionnelles, collectivités et administrations, salariés et ménages,

En parallèle, seront mobilisés les 5 élus représentant les 5 EPCI auxquels pourront se joindre les techniciens en charge de la transition énergétique ou des filières mobilisées.

Le pilotage du PCAET sera évalué via :

- Le nombre de rencontre du comité de pilotage.
- Le nombre d'acteurs porteurs de projets touchés, activés, mobilisés.
- Le nombre de projets engagés dans les diverses filières.

Le Comité de pilotage sera réuni dès l'approbation définitive du PCAET pour présenter la feuille de route à courts-moyen termes 2024-2026.